



# LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

DIRECTION DES RELATIONS  
EXTERNES ET DU CADRE DE VIE  
Bureau du cadre de vie

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique au titre du code de la santé publique préalable au projet de sécurisation et de confortement du barrage du Bras de la Plaine situé sur le territoire de la commune de l'Entre-Deux et modifiant l'arrêté de prescriptions n° 2014-4099/SG/DRCTCV du 01 août 2014 a été prescrite par arrêté préfectoral n° 2019-1868/SG/DRECV du 30 avril 2019.

Le responsable du projet est :

Conseil départemental  
Direction de l'agriculture, de l'eau et de l'environnement – EAU  
2, rue de la Source  
97400 SAINT-DENIS

Les caractéristiques principales du projet sont les suivantes :

Le barrage du Bras de la Plaine (BSS002PKEF) est un ouvrage d'adduction en eau potable localisé sur la commune de l'Entre-Deux appartenant au conseil départemental. Il bénéficie d'un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique n° 2014-4099/SG/DRCTCV du 01 août 2014. Dans le cadre des travaux de sécurisation et de confortement de cet ouvrage, certaines phases du chantier comportent des incompatibilités avec les prescriptions du périmètre de protection rapprochée. Il est donc nécessaire de modifier l'arrêté préfectoral initial afin de mener à bien les travaux envisagés.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés **du 04 juin 2019 au 04 juillet 2019 inclus**, à la mairie principale de l'Entre-Deux.

Le dossier de demande d'autorisation sera publié sur le site internet de la préfecture : <http://www.reunion.gouv.fr>  
dans la rubrique :

Publications – Environnement et urbanisme – eau et milieu aquatique – Autorisation – Arrondissement de Saint-Pierre

Un poste informatique permettant un accès gratuit au dossier d'enquête est mis à la disposition du public, à la préfecture, aux jours et heures d'ouverture suivants :

- du lundi au vendredi de 09 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 00 à 15 h 30.

Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet, par voie électronique à l'adresse suivante :

[enquetepublique-loisurleau@reunion.pref.gouv.fr](mailto:enquetepublique-loisurleau@reunion.pref.gouv.fr)

ou les adresser par écrit, au siège de l'enquête (mairie de l'Entre-Deux), à l'attention du commissaire enquêteur, qui recevra en personne les observations du public aux jours et heures suivants :

### **Mairie principale de l'Entre-Deux**

<b>le 4 juin 2019</b>	<b>de 09 heures à 12 heures</b>
<b>le 13 juin 2019</b>	<b>de 13 heures à 16 heures</b>
<b>le 24 juin 2019</b>	<b>de 09 heures à 12 heures</b>
<b>le 4 juillet 2019</b>	<b>de 13 heures à 16 heures</b>

Les observations et propositions du public pourront être consultées sur le site internet de la préfecture de La Réunion.  
Monsieur Philippe GARCIA est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur formulera son avis dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée et tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique à la mairie de l'Entre-Deux, et à la préfecture (direction des relations externes et du cadre de vie - bureau du cadre de vie - situé au 26, avenue de la Victoire - 97400 Saint-Denis).

L'arrêté d'autorisation relève d'une décision préfectorale après avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).